

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 3 février 2022

FRANCE VUE SUR MER – UNE REELLE OPPORTUNITE POUR AMENAGER VOTRE SENTIER LITTORAL

Vous êtes une collectivité et avez un projet d'aménagement de votre sentier littoral ? Le Cerema accompagne les territoires métropolitains et ultramarins au travers du dispositif France vue sur mer. En 2022, une enveloppe de près de 10 millions d'euros est disponible pour aménager, concevoir ou faire évoluer votre sentier pédestre en bordure de littoral.

Une opportunité pour les collectivités

L'initiative France vue sur mer des ministères de la Mer et de la Transition écologique, lancée en 2021, et pilotée par le Cerema, accompagne financièrement et en amont avec les services déconcentrés de l'Etat les montages de candidatures des territoires littoraux, dans leur projet d'étude et de travaux d'aménagement de leur sentier littoral. Doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros ce dispositif représente une réelle opportunité pour les collectivités littorales. Grâce à ce soutien, elles peuvent envisager des interventions en vue d'améliorer la continuité des tracés, l'accessibilité, la mise en sécurité...



**FRANCE
VUE SUR MER**
Sentier du littoral

« Les dynamiques littorales ont un réel impact sur la pérennité de nombreux parcours et il convient d'anticiper et d'accompagner les territoires afin qu'ils continuent d'offrir au public ces sentiers »

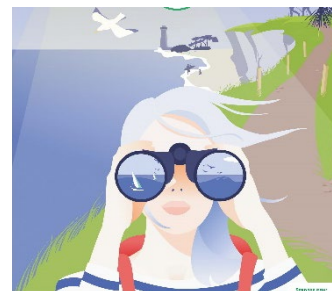
Arnaud VALADIER,
Directeur du projet France vue sur mer

Près de 60 projets déjà soutenus

De Bénouville en Seine-Maritime à Osani en Corse-du-Sud en passant par la Guadeloupe, Saint-Martin ou La Réunion, 58 projets ont été retenus et soutenus financièrement depuis le début de l'opération, soit 450 km de sentiers à l'étude sur les 5 800 km existants sur l'ensemble du territoire français. Autant d'occasion de mettre en avant, par ces parcours pédestres, le patrimoine naturel et culturel des communes traversées. Derrière ce réel engouement, on retrouve des projets en provenance de toutes les strates des territoires (de la simple commune à la région) et des opérateurs, experts des enjeux des espaces littoraux et rétro-littoraux (Office National des Forêts, Parcs Nationaux, Conservatoire du littoral ...).

Candidater à France vue sur mer

Afin de bénéficier de l'aide du Cerema pour leur projet d'aménagement de leur sentier littoral, les collectivités et maîtres d'ouvrages publics peuvent simplement se rendre sur [la page dédiée](#) sur le site du Cerema et télécharger leur dossier de candidature et le règlement d'intervention. Il sera étudié par les équipes du Cerema en lien avec les services de l'Etat en département et région. Un comité de pilotage, réuni mensuellement, composé de représentants du ministère de la Mer, du ministère de la Transition écologique, et du Cerema statuera sur l'opportunité du projet.



⇒ Candidater à France vue sur mer : <https://www.cerema.fr/fr/france-vue-mer-sentier-littoral>

Contacteur le directeur du projet

Arnaud VALADIER, directeur du projet France vue sur mer

Email : Arnaud.valadier@cerema.fr

Téléphone : 06 46 50 24 55



Le Cerema est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.

Il est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique. Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema intervient auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises pour les accompagner dans leurs projets et les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

CONTACT PRESSE

Cerema

Charles COSTA

Responsable communication mer et littoral

Charles.costa@cerema.fr – 07 60 43 51 24